

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 décembre 2014

Publié le 19 décembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 7

SCRUTIN : POUR : 70

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Jean ESMONIN	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Patrick CHAUPUIS	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Frédéric COURT
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Anaïs BLANC
M. Michel ROTGER	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Bertrand FRANET

Membres titulaires absents :

M. Alain HOUPERT	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Bertrand FRANET
Mme Anne ERSCHENS	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. François HELIE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Édouard CAVIN	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Roland PONSAA	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. François NOWOTNY	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean DUBUET	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick BAUDEMONT	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Dijon - Marché de l'Agro - 9 et 9B, rue de Skopje - Cession d'un tènement foncier à la société Vitalfa

Le Grand Dijon procède à la restructuration et au réaménagement de la zone d'activités du Marché de l'Agro dans le cadre de sa compétence de développement économique. Il est rappelé la vocation agroalimentaire de cette zone soumise à un règlement autorisant les constructions, ouvrages et travaux destinés aux activités agroalimentaires ainsi qu'à leurs activités annexes et les activités de service liées, nécessaires ou participant au bon fonctionnement du secteur.

La majorité des terrains appartiennent à la Ville de Dijon depuis les années 60 et font l'objet de baux emphytéotiques de 90 à 99 ans, au profit des entreprises qui ont construit leurs entrepôts.

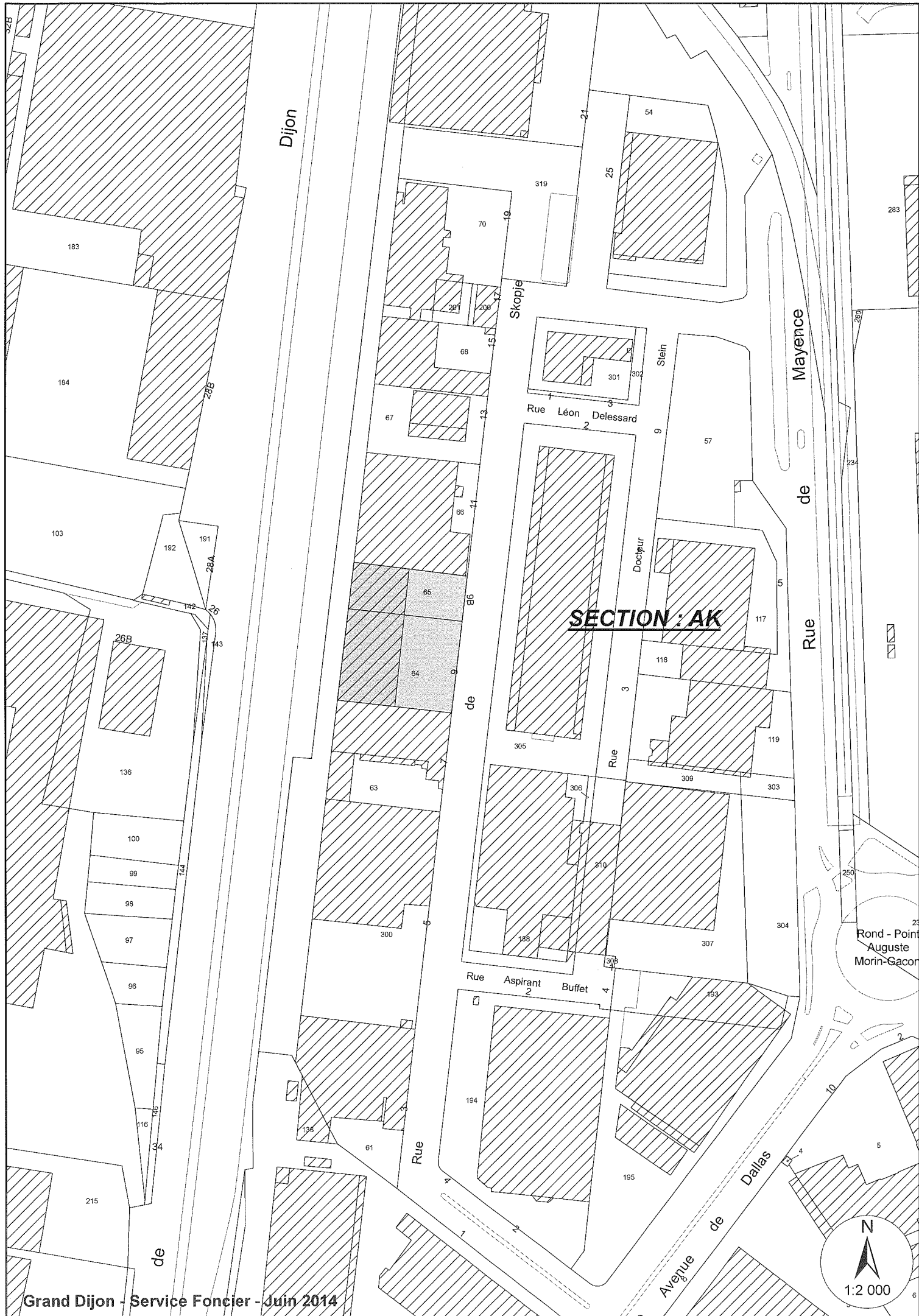
La société Vitalfa sise 9, rue de Skopje, et locataire des bâtiments situés 9B, rue de Skopje en cours d'acquisition, souhaite acquérir sur le Grand Dijon le terrain de ses installations en vue de résilier par anticipation les baux emphytéotiques initiaux des 21 janvier 1965 et 13 septembre 1971, et de disposer de son site d'implantation en pleine propriété.

Par délibération soumise à l'approbation du Conseil de Communauté lors de cette même séance, il a été décidé d'acquérir sur la Ville de Dijon, le terrain cadastré section AK n°64 et 65, d'une superficie globale de 3 000 m², et de se substituer à la Ville dans les droits aux baux emphytéotiques.

Il est proposé de décider la rétrocession du tènement foncier à l'entreprise Vitalfa, soumis à baux emphytéotiques, moyennant le montant unitaire de 15 € HT le m² de terrain encombré, conforme à l'évaluation de France Domaine.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** la cession au profit de la société Vitalfa sise 9, rue de Skopje 21000 Dijon, d'un tènement foncier soumis aux baux emphytéotiques initiaux des 21 janvier 1965 et 13 septembre 1971, d'une superficie de 3 000 m², situé 9 et 9B, rue de Skopje, cadastré section AK n°64 et 65 ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession, après régularisation de l'acte d'acquisition de l'emprise foncière, moyennant le montant unitaire de 15 € HT le m² de terrain encombré ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et autoriser Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.



Dijon

SECTION : AK

Rond - Point
Auguste
Morin-Gacor

